

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 70/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **21 du mois de novembre** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/11/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, LORENZO Manuel, MUCHERON Laurence,

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à BOUSSARIE Myriam, LAFORGE Françoise à HISPIWACK Jean-Michel, NAFTEUX Daniel à LIEGEOIS Daniel

ABSENTS : TOUAT Jean-Claude, LAGARDE Lionel, GARDILLOU Sophie, JAMAIN Thomas

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUSSARIE Myriam

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2024 DU COMITÉ SYNDICAL DU SMAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER-CANTILLAC

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SAEP de La Chapelle Faucher-Cantillac.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et approuve le rapport à 7 voix « pour » et 4 abstentions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en mairie, de sa signature et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU